



Commission d'Organisation des Compétitions

Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 01/02/2016

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 35: Rencontre AMEL.K - JSBDK (S) du 30/01/2016

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de l'équipe JSB.DJEBALLA.KHEMISSI sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe (JSB.DJEBALLA.KHEMISSI) pour octroyer le gain du match à l'équipe (AMEL.K) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Défalcation de Six (06) points à l'équipe (JSB.DJEBALLA.KHEMISSI) Phase Retour.
- Une Amende de Quinze Mille Dinars (15 000DA) à l'équipe (JSB.DJEBALLA.KHEMISSI) conformément à l'article (Art 61/ R.G/FAF) payable dans un délai d'un mois.

